



19 boulevard Wallach 68100 MULHOUSE

Tel. : 03 89 54 92 58 / 06 86 31 37 42 Email : snu68@snuipp.fr

Site internet : <http://68.snuipp.fr>

Page Facebook : <http://www.facebook.com/snuippfsu.hautrhin>

Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale de l'Éducation Nationale.

Mardi 3 avril 2018

Ce message sur le site : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article5096>

1) Direction d'école : s'adresser aux élus et remplir des fiches SST

2) 108 heures, ça déborde ! Comptez vos heures en plus

3) Scolarisation obligatoire à 3 ans : et puis ?

4) Maternelle, qu'est-ce qui se dessine ?

5) Des indemnités pour les AED et les AESH en REP

6) Bernadette GROISON, secrétaire générale de la FSU dénonce un "dialogue de sourds" avec le gouvernement

7) PsyEN-EDA : indemnités, détachement, retraite

1) Direction d'école : s'adresser aux élus et remplir des fiches SST

La situation de la direction et du fonctionnement d'école doit changer.

LIRE LA SUITE : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article5092>

2) 108 heures, ça déborde ! Comptez vos heures en plus

Le 14 mars 2018, enseignantes et enseignants ont largement dépassé leurs 108 heures officielles consacrées au travail hors la classe. Le SNUipp-FSU les invite à comptabiliser les heures supplémentaires au moyen d'un outil en ligne.

LIRE la suite : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article5080>

3) Scolarisation obligatoire à 3 ans : et puis ?

En annonçant la scolarisation obligatoire à trois ans lors des Assises de la maternelle, le Président Macron n'a fait qu'entériner l'existant. Les questions demeurent concernant les moins de trois ans, les effectifs, la formation.

LIRE le communiqué : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article5076>

4) Maternelle, qu'est-ce qui se dessine ?

Le SNUipp-FSU rappelle le projet et l'ambition qu'il porte pour cette "grande école des petits"

Le ministère lance les *Assises de la maternelle*, laissant présager une remise en cause des programmes de 2015. Ces derniers dessinent pourtant les contours d'une école bienveillante et exigeante, dont les spécificités sont bien affirmées et évitent l'écueil de la primarisation.

LIRE la suite : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article5068>

5) Des indemnités pour les AED et les AESH en REP

Le SNUipp-FSU, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU lancent ensemble une pétition en ligne pour réclamer le versement des indemnités REP et REP+ aux assistants d'éducation (AED) et aux accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) exerçant sur les territoires de l'éducation prioritaire.

Les assistants d'éducation et les accompagnants des élèves en situation de handicap dans les écoles et établissements de l'éducation prioritaire exercent leurs fonctions, comme tous les autres personnels de ces établissements, dans des conditions particulières. Or, ils sont les seuls à être exclus du régime indemnitaire

spécifique aux REP et REP+. Le SNUipp-FSU, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU dénoncent ensemble l'injustice de cette situation. Ils invitent l'ensemble des personnels à signer une pétition en ligne qui revendique une juste reconnaissance de l'investissement des AED et des AESH dans leurs missions au service des élèves qui en ont le plus besoin.

Signer la pétition : <http://des-indemnite-rep-aed-aesh.fr/>

6) Bernadette GROISON, secrétaire générale de la FSU dénonce un "dialogue de sourds" avec le gouvernement

ÉCOUTER l'intervention : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article5088>

7) PsyEN-EDA : indemnités, détachement, retraite

La mise en place du nouveau corps des PsyEN demande encore quelques ajustements et des réponses à des situations concrètes que les élues du SNUipp-FSU ont obtenu du ministère.

LIRE la suite : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article5084>

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

Le bulletin d'adhésion en cliquant sur le lien : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

Se syndiquer en ligne : <https://adherer.snuipp.fr/68>